

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

OBJET :

SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2024
(2)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le
28 MAI 2024

DELIBERATION N°2024-54

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai ,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à BELLENGER Jacques, CLEMENT Pierre à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CHAUSSE Stéphane, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,

Absents non excusés : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la maire expose et donne lecture de tableaux complémentaires concernant l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024. Une première délibération a déjà été adoptée le 26 avril 2024 et une troisième délibération sera prise plus tard dans l'année, afin de laisser le temps à la commission vie associative rencontrer les associations pour lesquelles les conventions triennales de subventions doivent être renouvelées et afin de permettre aux associations qui n'ont pas fait parvenir tous les documents nécessaires à la commune de le faire.

Sur proposition de la commission vie associative du 27 mars 2024, les associations ci-après bénéficieront en 2024 des subventions suivantes :

1/ CATEGORIE CULTURE

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
GRANGE A PAPA (convention triennale)	2 500	

2/ CATEGORIE ACTIONS SOLIDAIRES ET LIEN SOCIAL

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ARDECHE AFRIQUE SOLIDAIRE		300

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tableaux présentés par Madame la Maire
- **DECIDE** d'attribuer la seconde partie des subventions aux associations pour l'année 2024 selon les tableaux susmentionnés.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 24 mai 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

